CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E198663** **VALABLE JUSQU'AU** **10/05/2027**

ÉDITÉ LE 07/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2020

Forme juridique : EURL
DEPUIS LE 01/07/2020

Capital : 68 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LORIENT

Siret : 888 143 765 00020

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 5413839

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021643647304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021643647304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : EURL EURO CARRELAGE

319 RUE LEONARD DE VINCI
ZA DE KERGOUSSEL - KERGOUARAN
56850 CAUDAN

Téléphone : 06 37 46 38 80 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
TORLAK KEREM GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Site Internet :

E-mail : contact@eurocarrelage.fr

Effectif moyen : 35 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 5 482 816 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6222	Revêtements résilients PVC (Technicité confirmée)	10	11/05/2023
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	16	11/05/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/04/2026 08:48

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.